

Conseil Municipal du 12 février 2018

M. le Maire ouvre à 20h30 la séance du Conseil Municipal, convoqué le 5 février 2018. A la demande de M. le Maire, Mme VETEAU, directrice générale des services, procède à l'appel des présents. Avec 30 membres présents, le quorum est atteint.

Présents : tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Christian LE BARON ayant donné procuration à M. Damien DESCHAMPS, Mme Valérie CUEFF-GAUCHARD à Mme Gisèle LE MOIGNE, M. Francis LE BIAN à Mme Françoise GUENEUGUES.

M. Laurent ABERNOT est élu secrétaire de l'assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour définitif.

En préambule, M. le Maire accueille M. PRETRE, qui est le nouveau trésorier de la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2018, suite à une opération de restructuration qui a été menée par la Direction départementale des Finances Publiques du Finistère. La commune de Plouzané est maintenant rattachée à la Trésorerie de Brest municipale.

M. le Maire : En préambule de ce conseil, je souhaite vous apporter quelques éléments à propos des rythmes scolaires. Il y a des questionnements qui se font sur le sujet depuis quelque temps. Nous sommes à l'écoute des uns et des autres à travers la commission extra-municipale qui s'est réunie à plusieurs reprises. La décision sur ce sujet sera portée par la Directrice Académique du Finistère et nous avons travaillé sur la question des 4 jours ou 4 jours et demie. Le calendrier est le suivant : les conseils d'écoles qui ont lieu cette semaine et la semaine suivante vont se prononcer sur le sujet. Il y aura un conseil municipal spécifique le lundi 5 mars prochain à 20h30, précédé d'une commission plénière qui aura lieu le vendredi 23 février à 18h30.

M. Yves DU BUIT : M. le Maire, je souhaite intervenir pour pointer des dysfonctionnements qui sont quand même fâcheux dans le fonctionnement de ce conseil municipal, et en particulier l'annulation, au dernier moment la semaine dernière, de la réunion de la commission des affaires sociales qui a été annoncée à 13 h pour une réunion à 18h30, annonce qui a été faite par mail. Sur la forme, je pense qu'on n'annule pas par mail une réunion 5 heures avant sans savoir si tous les membres de la commission aient eu le temps de lire leurs messages, Yvonne THOMAS, ici présente, est venue. Et sur le fond, on va prendre acte du fait que probablement la commune n'a pas ni de politique d'action sociale, ni de politique de développement durable et qu'il n'y avait rien dans le budget, par exemple, qui pouvait intéresser cette commission. Je trouve que, là, il y a un dysfonctionnement profond.

Mme Gaële MALGORN : Effectivement, je suis responsable de l'annulation de cette commission. Les commissions se réunissent avant le conseil et vous avez remarqué, qu'à chaque fin de délibération, on demande l'avis de la commission. Effectivement, pour ce conseil, nous n'avions pas de points sur lesquels nous devions donner un avis. Il y avait eu une erreur dans l'envoi, il y avait malgré tout un point qui nous concernait. Je suis venue ce jour-là à 18h30 et j'ai vu Yvonne.

M. Yves DU BUIT : Une réponse en deux temps : Formellement, ce n'est pas l'avis de la commission Affaires sociales qui est demandée sur le budget mais le budget est un acte hautement transverse qui concerne l'ensemble des politiques municipales et qui mérite d'être examiné au moins par partie dans chaque commission et sur le fond, le règlement intérieur du conseil municipal précise que les commissions se réunissent au moins avant chaque conseil municipal.

M. le Maire : dont acte, M. DU BUIT. Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION 2018

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu l'article 1639 du code général des impôts,

M. Damien DESCHAMPS, adjoint aux Finances et à la Communication, propose au Conseil municipal d'adopter, pour 2018, les taux d'imposition suivants :

	Taux 2017	Taux 2018	Evolution
Taxe d'habitation	25,16 %	25,16 %	0%
Taxe sur le foncier bâti	27,05 %	27,05 %	0%
Taxe sur le foncier non bâti	51,01 %	51,01 %	0%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** les taux d'imposition communaux pour l'année 2018 tels que proposés ci-dessus,
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits relatifs aux recettes correspondantes seront inscrits au budget principal, section de fonctionnement, chapitre 73 « Impôts et taxes », article 73111 « Taxes foncières et d'habitation ».

M. le Maire : Je propose qu'on passe au vote : Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Adopté à l'unanimité. Merci.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif est présenté par Damien DESCHAMPS, adjoint délégué aux Finances et à la Communication, à l'aide d'un power-point annexé à ce procès-verbal.

Sur la planche 5 consacrée au chapitre des dépenses de personnel, il précise :

« Le maire l'a rappelé en préambule, le processus de détermination des rythmes scolaires à Plouzané pour la rentrée de septembre 2018 a commencé en fin d'année dernière et se terminera en avril avec la décision de la DASEN. Nous ne saurons donc pas avant avril quelle sera, en septembre, l'organisation des écoles publiques de la commune. Le budget devant être obligatoirement voté en février, il a dû être construit en choisissant une hypothèse parmi celle de la semaine de 4 jours et celle de la semaine à 4,5 jours. Vous comprenez aisément qu'en phase de concertation, l'hypothèse de la continuité –4,5 jours – s'imposait pour la construction du budget. Si la rentrée 2018 devait s'organiser autour d'une semaine de 4 jours et que cette disposition avait des conséquences financières, celles-ci seront présentées en décision modificative. »

Sur la planche 25 consacrée aux dépenses d'investissement, il explique :

« Je m'arrête un instant sur les 140 000 € de maîtrise d'œuvre pour les bâtiments culturels puisqu'ils ont déjà alimenté le débat d'orientations budgétaires et d'autres débats en d'autres lieux. Une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été réalisée par le Cabinet Culture Partagée sur l'ensemble des bâtiments culturels de la commune. Sa teneur principale a été présentée par Myriam Le Lez en commission culture. Il y a une réelle volonté de prolonger cette étude d'AMO par des réalisations, des transformations ou des réhabilitations. Ces projets commenceront nécessairement par des études de maîtrise d'œuvre et c'est à ces fins que nous provisionnons aujourd'hui 140 000 € afin, à la fois, d'afficher la volonté d'entreprendre des projets sur les bâtiments culturels, de s'autoriser les possibilités financières à les réaliser, et - en les incluant dans le budget global - de les prendre en compte dans les évaluations de besoin d'emprunts et de capacité financière. Ensuite, il est vrai que - à cette heure et sur la base des informations délivrées par l'adjointe à la culture en commission - le périmètre des projets n'est pas défini de manière exhaustive et précise. Lorsque nous disposerons de tous les éléments permettant de détailler le périmètre, nous pourrons en faire part et en discuter. »

M. le Maire donne la parole à M. PRETRE.

M. Bernard PRETRE : Le budget primitif, dont vous allez débattre, constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Ainsi que vous l'a présenté Damien DESCHAMPS, il est constitué en 2 parties. Le budget qui vous est proposé est un budget en strict équilibre, c'est-à-dire qu'il respecte les conditions qui sont imposées par les différents codes qui régissent l'élaboration des budgets. Comme il a été dit, la deuxième partie qui va nous concerner, la collectivité et nous, service de trésorerie, c'est l'élaboration, avant le mois de juin, du compte administratif par la collectivité et du compte de gestion par mes services. C'est là qu'on voit véritablement si les choses ont été faites correctement, les deux comptes devant présenter une stricte égalité. C'est cet élément-là qui est soumis au contrôle de la Chambre régionale des Comptes et s'il y avait des discordances, c'est la responsabilité du comptable, personnelle et pécuniaire, qui peut être mise en cause en fonction des manquements qui seraient constatés par la Chambre régionale des Comptes.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Yves DU BUIT : Monsieur le Maire, Chers collègues : l'adoption du budget est un acte politique important, c'est le vote qui devrait entériner les principaux choix pour l'année à venir. « Gouverner c'est choisir » disait Mendes-France. Et c'est toute la grandeur de la fonction d'élu que d'être capable de faire des choix et de les assumer. Or que constate-t-on à la lecture du budget que vous nous proposez ? On constate que c'est un budget de non-choix et de choix non assumés. Le non-choix, c'est votre attitude vis-à-vis des rythmes scolaires.

Vous avez mis tant d'empressement il y a cinq ans à nous expliquer que la semaine de 4 jours et demi, telle que préconisée par M. Hollande, allait dans le sens de l'intérêt de l'enfant et à bâtir un programme de TAP aussi minimaliste qu'onéreux, qu'il vous est difficile aujourd'hui de revenir en arrière. Vous attendez les votes des conseils d'écoles qui se déroulent ces jours-ci. Je pense qu'il n'y aura pas de surprise, parents et enseignants étant très majoritairement d'accord pour souhaiter le retour à la semaine de 4 jours et sortir de ce système extrêmement fatigant pour les enfants, certains ayant déjà fait connaître leur position de manière très claire. Les parents qui doivent gérer la garde et les activités de leurs enfants, les associations qui ont en charge l'accueil en ALSH ont besoin de savoir ce qui s'appliquera à la rentrée. De notre côté, nous restons constants dans notre discours, nous étions et nous restons favorables à la semaine de 4 jours, plus adaptée au rythme de vie à Plouzané. Nous espérons que nous nous retrouverons sur cette position dans les prochains jours... et qu'il faudra donc, prochainement, amender ce budget bâti sur une hypothèse qui s'avèrera alors caduque. Les choix non-assumés, c'est du côté de la section d'investissement qu'il faut aller les chercher. Je passe rapidement sur le nouveau fonds de concours de 30000 € à verser à la Métropole pour les aménagements des espaces extérieurs à la mairie. Après les 70000 € de la fontaine, c'est une sacrée entorse au principe de l'aménagement extérieur pris en charge par la Métropole. Nous attendons avec impatience de voir passer la délibération qui traitera de ce fonds de concours. Mais de toute évidence la discussion, si tant est que discussion il y a pu avoir, est derrière nous et le principe en est acté. Aujourd'hui on l'inscrit dans le budget. Dans quelques semaines vous aurez probablement à jouer aux équilibristes pour la justifier aux yeux des Plouzanéens. Côté cuisine centrale, c'est par défaut, dans cette délibération, que l'on comprend que le chantier annoncé depuis des mois n'aura pas lieu en 2018. C'est la grande absente de la délibération, elle n'y est même pas évoquée. Une autre délibération nous donnera l'occasion d'en reparler un peu plus tard... Mais le plus grave concerne une nouvelle fois votre gestion des équipements sportifs et culturels. Officiellement, on ne sait rien. On inscrit 140 000 € pour mettre en musique les conclusions d'un rapport que l'on ne connaît pas. C'est un chèque en blanc que vous nous demandez ! Je rappelle que le groupe minoritaire n'a pas eu accès au moindre document issu de l'audit mené par le cabinet Culture Partagée, ni le rapport définitif, s'il existe, ni un rapport intermédiaire, ni même les planches qui ont été présentées à la commission sport/culture ! Comment voulez-vous que l'on se fasse une idée précise de ce qui nous attend ? Pourtant, nous ne croyons pas à la version officielle qui veut que l'on ne sache pas ce qui va être fait. Une prochaine délibération concernant le gymnase de Kroas Saliou traitera d'un avenant au lot électricité pour ajuster l'éclairage de cette salle aux besoins de compétitions du tennis de table. Et l'on découvre donc que vous avez décidé de transférer l'activité tennis de table de l'Amicale Laïque du foyer laïque vers le gymnase de Kroas Saliou. Pourquoi donc ? C'est bien que le processus qui vise à faire de la grande salle du foyer laïque la salle de spectacles municipale est lancé. Cela impliquera des travaux lourds à Kerallan, des discussions serrées avec l'Amicale et avec le collège de Kerallan dont il faudra héberger ailleurs l'activité tennis de table. De toute évidence, en tous cas le processus est lancé... Et si cette mécanique est lancée, c'est bien que vous avez décidé de transformer la salle de spectacle existante au centre culturel et de redéfinir les espaces alloués à la médiathèque. Tout cela transparait, mais rien n'est dit, rien n'est assumé. Vous noterez au passage que tout ce scénario résulte du fait que l'audit sur les bâtiments culturels est passé avant celui sur les équipements sportifs et qu'il a donc « préempté » la salle du foyer laïque sans se poser la question de son aspect polyvalent et en particulier de sa dimension sportive. Si l'audit sur les équipements sportifs avait été réalisé en premier, c'est la vocation sportive de cette salle qui aurait été mise en avant et l'aspect culturel qui aurait été renvoyé vers d'autres lieux... Nous avons pointé l'incohérence consistant à mener ces deux diagnostics

l'un après l'autres. Nous ne pouvons qu'être confortés dans notre position ! Permettez-moi, à ce stade, d'exprimer deux inquiétudes :

- la première inquiétude relève de l'aménagement de l'espace communal. Plouzané est multipolaire, et l'équilibre entre les quartiers est fragile. Il y a encore quelques années, on trouvait autour de la mairie une école, un accueil jeune, l'école de musique, la salle de spectacle et la médiathèque. Aujourd'hui seules vont subsister la médiathèque et l'école. L'école de musique a été transférée à Kerallan, dans des locaux mieux adaptés, j'en conviens, mais au cœur d'un quartier déjà animé. L'accueil jeune a suivi le centre social, et se trouve isolé à plusieurs centaines de mètres de la mairie. Une mairie neuve sur un grand parvis... vide ! Est-ce là votre vision du cœur de ville que vous appelez de vos vœux ?
- La seconde inquiétude résulte de la méthode de prise de décisions. Car sans ces extrapolations à partir des non-dits du budget, quand pouvions-nous espérer être mis au courant de vos réflexions qui affectent de nombreuses dimensions de la vie municipale ? Peut-être faisons-nous fausse route dans nos interprétations. J'en doute. Mais voilà l'exercice auquel nous devons nous livrer en l'absence d'informations plus précises de votre part ! La vie municipale dysfonctionne. Nous ne pouvons que le regretter.

Vous l'aurez compris, nous ne sommes pas convaincus par la présentation que vous nous faites du budget. Comme je vous l'indiquais en décembre, il nous manque le dessein d'ensemble que vous auriez dû exposer en amont du débat d'orientations budgétaires pour donner un cadre plus large que le simple exercice annuel à la présentation de vos projets. Aujourd'hui, nous voyons ce budget avec des yeux de myopes. Nous ne voyons pas plus loin que quelques mois, voire quelques semaines sur la question scolaire, et derrière, c'est le flou qui domine. Vous comprendrez Monsieur le Maire que nous ne puissions accepter cet état de fait et que nous voterons contre ce budget.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vais répondre sur certains sujets. Concernant les rythmes scolaires, je vous rappelle qu'il y a une commission extra-municipale, un élu de votre groupe y siège. Si vous n'avez pas les informations, il faudra que vous appreniez aussi à être dans la démocratie participative de votre côté. Il est plus que temps que vous le compreniez. Et ces leçons continuelles que vous essayez de nous donner, cela commence à me chatouiller les oreilles. On sent bien, on vous voit venir, vous n'admettez pas ceci, vous n'admettez pas cela. Dites-moi, en 7 ans, quelle construction avez-vous proposée pour la commune de Plouzané, entre 2000 et 2007 ? Rien, rien ! Nous, nous proposons et réalisons depuis que nous sommes là, regardez les investissements que nous avons faits, regardez les fonctions que nous avons créées dans notre commune, regardez autour de vous et vous voulez que l'on ait fait cela sans étude, sans que nous préparions les choses. Oui, j'élève le ton parce que je trouve que vous poussez un peu loin le bouchon ! Vous menez les choses à votre guise, et votre façon de penser, M. DU BUIT, n'est pas celle des Plouzanéens. M. DU BUIT ; quand on refait la médiathèque, c'est pour le bien être des Plouzanéens. Quand vous nous dites qu'il n'y a pas de centre ville, on refait une mairie, un cœur de ville, une âme de ville. Nous proposons des choses, oui, nous avançons toujours sur de nombreux sujets. Vous, vous n'avez jamais avancé sur aucun sujet, si sur un seul, quand vous étiez copilote dans l'avion, vous avez réussi à renégocier un prêt en payant, je précise bien, 450 000 € de plus que si vous ne l'aviez pas renégocié. M. DU BUIT, c'est cela votre fonctionnement ? Nous, nous fonctionnons différemment, nous fonctionnons avec des projets et les projets demandent du recul. Oui, ils prennent du temps. Oui, nous mettons du temps à analyser les choses, et c'est

nécessaire pour faire les bons choix. Et cette nécessité, M. DU BUIT, si vous ne voyez pas clair dans les affaires, il faut vous rappeler quelques éléments très faciles à retenir. Le tennis de table, alors là cela me fait sourire. Quand vous étiez aux affaires, le tennis de table réclamait une salle. On leur propose une salle. Dites-moi ce qu'on peut leur proposer davantage ? Elle ne leur appartient pas, non elle est partageable. Vous parlez de dysfonctionnements, je crois que c'est vous qui dysfonctionnez vis-à-vis de ce conseil municipal. Je vais laisser la parole à Myriam LE LEZ.

Mme Myriam LE LEZ : Je reste un peu surprise par les propos, ces présentations ont eu lieu, notamment le 15 juin et en septembre dernier, en commission avec l'opposition. Les documents ont été présentés en projection, mes collègues présents peuvent en témoigner. Dans cette projection, il était présenté un zoom sur les 3 bâtiments principaux, à savoir : la médiathèque, la salle du centre culturel et la salle du foyer laïque. Aujourd'hui, effectivement, nous sommes encore à échanger parce que nous ne voulons pas faire n'importe quoi et que cela corresponde bien aux attentes des uns et des autres sur la commune. Même avec les sportifs, on échange, on discute. Pour ces 3 présentations, on y a retrouvé un bilan global des bâtiments, le projet d'intervention en réhabilitation et en réaménagement, ainsi que les surfaces et les coûts prévisionnels du projet d'intervention pour chaque bâtiment. Voilà les présentations qui ont été faites. Depuis, il y a eu des échanges avec les associations et plus particulièrement, l'Amicale laïque, qui est l'association la plus utilisatrice de la salle du foyer laïque, qui effectivement aurait une vocation culturelle, mais pas que, une vocation socioculturelle, on y met aussi de la cohésion sociale. Effectivement, le volet sportif n'aura pas lieu dans cette salle-là, parce que c'est un volet sportif et qui mérite aussi une attention particulière. Voilà, ce que je pouvais dire, les échanges ont lieu. Concernant la médiathèque, on ne pouvait pas non plus revoir une restructuration de cette taille là sans refaire un projet de service. Et c'est ce qui vient d'être présenté par les services et nous souhaitons attendre ce résultat-là pour pouvoir avancer, tout en préconisant les recommandations de la DRAC, que nous avons reçue.

M. le Maire : Je vais finir, je trouve que la litanie dite mérite aussi des réponses. La cuisine centrale ? Oui, on y a réfléchi, on a regardé comment le faire. Pourquoi ce n'est pas inscrit au budget 2018 ? Parce que le temps était contre nous, tout simplement. Vous n'admettez pas que les enfants aient besoin de manger de plus en plus souvent à la cantine, laissez-moi finir ma phrase, M. DU BUIT. Oui, il y a plus d'enfants à la cantine, oui nous prévoyons, mais ce n'est pas pour aujourd'hui que nous prévoyons les choses. On réfléchit, on prend du temps mais ce temps-là, il y a aussi une réflexion à avoir pour le moins de gêne possible, y compris pour la cuisine centrale et pour la cantine d'Anita Conti. Il faut prendre du temps, ce temps-là est nécessaire et on l'a pris. Et on fera les travaux en 2019, d'avril à septembre. Voilà, c'est clair, c'est carré, c'est lancé. Les permis de construire sont signés.

Mme Roseline THOMAS : Myriam, je me rends toujours aux commissions « culture ». On a vu une fois le tableau se balader sur l'écran. Je suis désolée, je lis assez vite mais retenir tous les chiffres, c'est un peu compliqué. On a demandé à voir ces documents-là plusieurs fois, on ne les a jamais eus. Pour pouvoir avoir une idée exacte et défendre un point de vue, il faut des papiers ou l'avoir au moins sur un écran. Là, on avait juste un défilé, moi je suis désolée, mais les défilés, cela ne suffit plus, il faut un texte, un document, il faut pouvoir faire des comparaisons. On n'a pas eu cette possibilité. C'est la seule chose que je voulais dire.

M. le Maire : Je vous rappelle que nous sommes toujours en phase « Etude » et que cette phase « Etude », même si Myriam vous l'a montrée en tableau, elle évolue, parce que le projet de médiathèque, il évolue avec les personnes qui y travaillent. Je crois qu'il faut en tenir

compte, on est là aussi pour travailler avec la médiathèque, ce sont eux les spécialistes. C'est aussi simple que cela. Lorsque l'orientation sera donnée un peu plus fortement, les documents seront mis à votre disposition, bien entendu. Les documents en place sont des évaluations. Je suis affirmatif pour dire que l'on va avancer et quand les éléments seront prépondérants par rapport au projet culturel, à ce moment-là, ils vous seront donnés. Il n'y a pas de cachotterie.

Mme Roseline THOMAS : Je n'envisageais pas qu'il y ait des cachotteries... La seule question que je pose, c'est pourquoi, nous, nous ne sommes pas suffisamment malins ou intelligents pour connaître aussi les évolutions. Elles peuvent être discutées, une fois de temps en temps. On a juste eu le projet de base, c'est tout.

M. le Maire : Vous avez eu le projet de base, effectivement. Comme les autres conseillers municipaux, sauf la commission. Demandez-leur.

M. Damien DESCHAMPS : Juste deux, trois mois, pour conforter ce qui a été dit précédemment. J'avais soulevé cette problématique lors du débat d'orientations budgétaires, ce que j'avais qualifié de télescopage de calendrier. Je crois que le Maire l'a très bien rappelé sur les rythmes scolaires et Myriam l'a très bien rappelé sur les équipements culturels, il y a des processus qui, pour reprendre votre expression, sont effectivement lancés - je rajouterai, ils sont lancés mais pas aboutis - et qui prennent du temps. Le Maire l'a rappelé pour les rythmes scolaires, il y a beaucoup de consultations au sein d'une commission extra-municipale, il y a des rencontres, il va y avoir les conseils d'écoles, avec un calendrier qui doit s'achever au 9 mars. Myriam a rappelé toutes les composantes qu'il faut prendre en compte pour un projet culturel, à savoir les besoins des associations, les projets élaborés par les services, etc... Tout cela prend du temps, c'est un processus qui est long et au milieu de ces processus qui sont longs et qui ont des calendriers qui s'arrêtent parfois en mars, avril, mai, il y a un calendrier qui, lui, s'arrête à mi-février et qui est celui du budget, deux mois après le DOB. Voilà, ce n'est pas plus compliqué que cela. A partir du moment où nous n'avons pas tous les éléments, il faut parfois prendre des hypothèses. Je suis étonné sur le fait de dire « qu'on n'a pas tous les éléments », « vous proposez une somme alors que nous n'avons pas toutes les informations ». Cela arrive souvent, lorsqu'on a mis en place l'autorisation de programme/crédits de paiement pour l'Hôtel de ville, on a fait une AP/CP à 3 millions 7 à l'époque, on ne connaissait pas le projet définitif de l'Hôtel de ville. Lorsqu'on a fait l'AP/CP de 2 millions 992 sur le gymnase de Kroas Saliou, on n'avait pas encore les plans définitifs du gymnase. Le permis de construire a été signé un an et demi ou deux ans après. Il est nécessaire, et vous le savez très bien, d'inscrire certaines sommes pour autoriser les projets qui, parfois, se dessinent et se précisent après. Je vais vous donner un autre exemple, de moindre envergure mais pour dire que cela existe à tous les niveaux, vous avez certainement vu que dans la délibération, il était prévu une somme pour un aménagement du sentier du Dellec et le terme était assez générique parce qu'au moment où on a élaboré le budget, on savait qu'il fallait faire un aménagement mais on ne connaissait pas sa forme, soit un escalier, soit un aménagement de terrain naturel... Voilà, on a prévu cette somme sans savoir exactement ce que serait la forme de cet aménagement pour rendre à nouveau ce terrain praticable. Et dans l'intervalle de la construction du budget, après même la sortie de la délibération, une étude de sol nous a appris que, finalement, ce sentier était praticable sans aménagement particulier. Le budget est à peine voté et on vient de gagner 5 000 €. Voilà, les calendriers techniques se télescopent parfois avec les calendriers budgétaires, c'est ainsi.

M. Yves DU BUIT : La différence qu'il y a entre le projet bâtiment culturel, au sens large, et les projets qui ont été cités, que ce soit la mairie, le gymnase ou même les travaux de

franchissement de l'obstacle sur le sentier du Dellec, c'est que dans les trois derniers cas, on savait globalement ce qu'on allait faire, on allait commander une mairie neuve, on allait commander un gymnase agrandi, on allait commander une solution technique pour franchir un point infranchissable sur un sentier. La difficulté concernant les équipements culturels, c'est que, jusqu'à ce soir, et là on a eu quelques éléments de réponse, mais jusqu'à ce soir, officiellement, on était au courant de rien, on ne savait pas du tout quelle était la teneur des projets même étudiés. En effet, la commission avait quelques éléments, je vous rappelle que les débats en commission sont confidentiels et qu'ils n'ont pas à sortir sur la place publique, et aujourd'hui, c'est la première fois que devant le conseil municipal, des éléments un peu précis, ou en tout cas des éléments programmatiques, sont avancés. Donc, moi je me réjouis au moins de les avoir fait sortir ce soir au sein de ce conseil municipal parce qu'on a des orientations. Après, on pourra juger, voir si elles sont bonnes ou mauvaises, jusqu'à présent on ne les avait même pas. Si vous avez écouté ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'était beaucoup plus une interpellation sur la méthode qu'une interpellation sur le fond, le fond, on était réduit à l'extrapoler parce qu'on n'avait pas les éléments pour le connaître. Aujourd'hui, vous nous donnez quelques éléments, à partir de là, on va pouvoir se positionner dans les semaines, les mois, qui viennent, avec des éléments qui viendront en complément. Le problème, c'est ce que disait Roseline tout à l'heure, c'est que, y compris les planches qui sont présentées en commission, je ne sais pas si vous avez peur de nous, si vous pensez qu'on va aller les publier instantanément sur la place publique, on est conscient de nos responsabilités...

M. le Maire : Permettez-moi de vous dire qu'effectivement, cela arrive assez souvent pendant le conseil municipal.

M. Yves DU BUIT : les éléments du conseil municipal sont publics et qu'on tweete ou qu'on communique sur les réseaux sociaux pendant le conseil municipal, en effet, je le fais, je ne l'ai pas encore fait ce soir mais cela peut venir, mais c'est public et c'est autorisé. Je ne me le suis jamais autorisé en commission et je pense qu'autour de cette table, personne ne se l'est jamais autorisé en commission. Je pense que nous avons tous conscience de nos responsabilités. Il y a ce qui est dit en commission, et ce qui est dit en conseil. Il n'y a pas de problème là-dessus. Le problème, c'est quand le peu qui est dit en commission, on n'a même pas les supports, les quelques chiffres qui les étayaient, pour pouvoir les retravailler en groupe ensuite. Les membres de la commission de notre groupe peuvent toujours prendre des notes mais un tableau sur une présentation power point, on en saisit 3 chiffres et on passe à la planche suivante. Ce n'est techniquement pas possible d'en avoir une vision complète, donc c'est vraiment sur cette méthode que je vous interpelle. Vous voulez mettre l'interpellation sur un autre terrain, non. C'est principalement sur la méthode et nous ne pouvons pas accepter de ne pas être davantage informés de l'évolution de ces dossiers. Je vous remercie, maintenant on sait à peu près la teneur du processus qui est en cours et je pense que c'est une bonne chose pour le débat de ce soir.

Mme Myriam LE LEZ : Je vais peut-être clôturer le débat parce que je ne peux pas laisser dire des choses comme cela, ce n'est pas possible, c'est faux, c'est archi faux. En commission, je n'ai pas présenté le projet en 3 minutes, on ne peut pas dire le contraire. J'ai présenté le projet correctement, comme il se doit, comme il devait être présenté. On ne peut pas me reprocher cela, je ne pense pas faire des commissions au rabais. Je suis désolée, on ne peut pas laisser dire cela. Par contre, dans la commission, ont été présentés les scénarios possibles : la médiathèque, le centre culturel, une salle socioculturelle. La présentation a été

faite là, je n'en n'ai pas dit plus depuis. Depuis, les services travaillent, cela a été dit en commission.

M. le Maire : M. DU BUIT, à force de vous écouter, on ne vous entend pas. Je ne comprends pas votre façon de procéder mais je pense que vous avez, peut-être, commencé déjà une autre méthode de travail, et bien gardez-la pour vous, s'il vous plaît. Nous travaillons et nous travaillons vraiment et les informations données sont pour tout le monde, elles ne sont pas cachées, il n'est pas question de ne pas les présenter. On travaille sur les sujets, les services également. Nous prendrons les décisions, quand les éléments seront prêts, ils vous seront présentés. Je vous propose de clôturer ce débat.

M. Francis GROSJEAN : Juste une petite information. M. le Maire, vous avez eu l'occasion d'exprimer votre irritation à la suite de l'intervention de notre collègue. Myriam a exprimé sa surprise, Damien a exprimé son étonnement, moi, je voudrais exprimer mon admiration devant la capacité de notre collègue, Yves DU BUIT, à développer des contorsions qui le conduisent à faire ce constat selon lequel la vie municipale de cette commune dysfonctionnait et que dans ces conditions, il n'avait pas d'autre choix que de voter contre le budget. Voilà, j'exprime mon admiration.

M. le Maire : Devant tant d'admiration, nous allons passer au vote : Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 8 contre. Qui vote pour ? 25 voix pour. Adopté à la majorité. Merci.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LANNILIS III »

M. Damien DESCHAMPS, adjoint au Maire délégué aux Finances et à la Communication, propose au Conseil municipal d'adopter le budget primitif annexe 2018 du lotissement « Lannilis III » relatif à l'éco-village.

Ce budget est assujéti à TVA. Ses montants sont donc présentés hors taxes.

Ce budget fait l'objet d'une reprise anticipée du résultat 2017. Il se caractérise par :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 195 095,73 €

Charges à caractère général (011) 500 €

Ce chapitre retrace les opérations de travaux et achats divers pour la viabilisation des terrains. L'année 2017 a enregistré les derniers versements aux entreprises pour les travaux de voirie définitive et aménagements paysagers réalisés en 2015 et 2016. En 2018, il est prévu de sécuriser la passerelle en caillebotis par un traitement antidérapant.

Autres charges courantes (chapitre 65) 194 595,73 €

Ce chapitre permettra de reverser au budget principal l'excédent dégagé sur le budget annexe, au cours des différentes opérations de lotissement « Lannilis ».

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 195 095,73 €

Excédent de fonctionnement reporté (002) 195 095,73 €

En application de l'article L2311-5 du CGCT, les résultats de l'exercice précédents sont repris par anticipation sur le budget annexe Lannilis III.

L'exercice 2017 a enregistré un excédent de fonctionnement, qui est reporté au compte 002.

SECTION D'INVESTISSEMENT, DEPENSES ET RECETTES 0 €

La section d'investissement du budget annexe sert à enregistrer les opérations liées aux stocks. Les terrains ayant été entièrement vendus, il n'y a plus lieu de comptabiliser les stocks, et la section est donc à zéro.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Primitif du budget annexe de lotissement « Lannilis » pour l'exercice 2018, arrêté en dépenses et recettes :

- En opérations réelles, à la somme de 195 095,73 €
- En opérations d'ordre, à la somme de 0,00 €

Le Budget Primitif du budget annexe de lotissement « Lannilis » est arrêté en mouvements budgétaires de la manière suivante :

- En section de fonctionnement, à la somme de 195 095,73 €
- En section d'investissement, à la somme de 0,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le budget primitif annexe 2018 du lotissement « Lannilis III ».

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Je propose qu'on passe au vote : Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 8 contre soit le groupe « Plouzané demain ». Qui vote pour ? 25 voix pour. Adopté à la majorité.

REAMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA CUISINE CENTRALE ET DU REFECTOIRE DE L'ECOLE ANITA CONTI – CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET MISE EN PLACE DES CREDITS DE PAIEMENT

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

M. Damien DESCHAMPS, adjoint aux Finances et à la Communication, rappelle au Conseil municipal que les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales

permettent aux communes de plus de 3 500 habitants d'inscrire des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP/CP) dans leur section d'investissement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un projet d'investissement. Les crédits de paiement d'une année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant cette année pour contribuer à couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Ces dispositions sont particulièrement adaptées au caractère pluriannuel de certaines opérations prévues au plan de mandat. Elles permettent une meilleure lisibilité de ces opérations et une meilleure prise en compte de la réalité des échéances de paiement, au sein d'un budget obligatoirement annuel.

L'ouverture de l'autorisation de programme peut intervenir après paiement des premières dépenses liées à l'opération – études, programmation... La délibération d'ouverture doit alors détailler le montant des crédits de paiement déjà consommés, et les exercices correspondants.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir une autorisation de programme pour l'opération de réaménagement et extension de la cuisine centrale et du réfectoire de l'école Anita Conti. Les caractéristiques de cette AP / CP sont les suivantes :

AP n° 3 – Réaménagement et extension cuisine centrale et réfectoire Anita Conti

Montant de l'autorisation de programme pour la période 2016-2020 :

1 180 000 €

Montant réalisé et prévisionnel des crédits de paiement annuels :

CP 2016	24 660,00 €
CP 2017	30 501,65 €
CP 2018	70 000,00 €
CP 2019	985 000,00 €
CP 2020	69 838,35 €

Ces crédits de paiement ont servi et serviront au règlement des études, des missions techniques, de la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, des travaux, des acquisitions, et des autres frais divers relatifs à cette opération.

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré par les recettes prévisionnelles suivantes :

FCTVA 193 000 €

Autofinancement	387 000 €
Emprunts	600 000 €

Au jour de la présente délibération, des subventions ont été demandées mais ne sont encore ni notifiées, ni accordées. De même, l'emprunt n'a pas encore été contracté.

Les crédits de paiement non mandatés en année N pour cette opération seront automatiquement reportés en crédits de paiement de l'année N+1.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** l'ouverture de l'Autorisation de programme proposée,
- **ACCEPTE** l'échéancier des crédits de paiement proposé,
- **DIT** que ces crédits de paiement seront inscrits au budget principal, au budget primitif des exercices concernés, section d'investissement, aux chapitres et articles appropriés.

M. le Maire : Y a-t-il des demandes de paroles, des précisions ?

M. Yves DU BUIT : Monsieur le Maire, Chers collègues, « La prévision est un art difficile, surtout quand elle concerne l'avenir » dit-on. Je salue la maestria avec laquelle vous réussissez à contourner la difficulté dans cette AP/CP qui prévoit surtout... le passé ! En effet, sur les 5 exercices visés, deux sont révolus. Le troisième est en cours, mais comme le budget sur la cuisine centrale affiche royalement 0€, on se doute que les 70k€ affectés à cet exercice sont des restes à réaliser de dépenses engagées l'an dernier. La prévision à ce stade est donc assez limitée. Reste donc les deux prochains exercices. Un pour faire le travail, et l'autre pour payer les dernières factures... Vous devez me trouver bien ingrat, moi qui en décembre, réclamaient une AP/CP sur ce sujet. Mais si vous reprenez mon intervention, ce n'est pas ce périmètre que je souhaitais lui donner. En effet les travaux avec le passage au mode self à Anita Conti doivent constituer une première étape d'une transformation de toutes les cantines des 4 écoles de la commune. Et c'est bien sur ce périmètre que nous attendions une AP/CP, pour avoir une vraie vision pluriannuelle des travaux envisagés et un engagement de la commune vis-à-vis de toute la communauté scolaire, à la Trinité, mais aussi à Coat-Edern, à Kroas-Saliou et au Bourg... Dans le cas présent, l'AP/CP ne donne pas une meilleure visibilité sur ce qui va être fait. Elle permet juste de rappeler que ce programme sera fait en 2019, on l'avait compris à la lecture du budget. Avait-on besoin d'une Autorisation de programme pour cela ? Nous n'en sommes pas sûrs et nous nous abstenons sur ce point.

M. Damien DESCHAMPS : Oui, j'ai un peu de mal à suivre mais je crois que vous savez très bien ce que vous dites et pourquoi vous le dites. Une AP/CP, c'est une disposition réglementaire pour des gros travaux. On la met en place, enfin les services la mettent en place, parce qu'il le faut réglementairement. Nous sommes tenus, lorsqu'on met en place une AP/CP, de reprendre les dépenses antérieures, là aussi c'est une obligation, donc je ne comprends pas ces réflexions qui visent à la fois la loi et les services. Et après, pour reprendre vos remarques sur le périmètre, je vois comme une contradiction avec vos interventions précédentes. S'il avait fallu faire des études pour savoir ce qu'il était convenable ou attendu de faire dans les autres écoles pour faire cette AP/CP, alors on aurait encore décalé les travaux encore plus longtemps, encore plus loin. Il aurait fallu faire d'autres études, certainement intéressantes et qui auraient apporté des informations importantes, mais qui auraient encore pris du temps et qui auraient encore retardé les travaux, les décisions et vous auriez été le

premier à nous dire qu'on ne prend pas de décisions assez vite. Donc, il y a là quelques contradictions qui amusent tout le monde et que, je pense, vous maîtrisez très bien.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes de paroles ? Nous passons au vote : Qui s'abstient ? 8 abstentions, soit le groupe « Plouzané demain ». Qui vote contre ? Qui vote pour ? 25 voix pour. Adopté à la majorité. Merci.

PROJET ERASMUS + POUR DES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE KROAS SALIOU

Le groupe scolaire de Kroas Saliou, par la voix de sa directrice, Mme Laurence DELAROSE, a sollicité la commune pour qu'elle assure le rôle de gestionnaire d'un projet Erasmus +. Ce projet prévoit le voyage de cinq enseignantes du groupe scolaire à Dublin, en Irlande.

Le voyage devrait être réalisé au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2018/2019. Pour tout dossier sélectionné, le programme européen Erasmus + prévoit l'attribution d'une subvention maximale de 3 341€ par participant sélectionné, qui doit couvrir les dépenses suivantes :

Postes budgétaires	Nb de participants	Montant affecté
Voyage	1	275 €
Soutien individuel	1	2 016 €
Soutien organisationnel	1	350 €
Frais de cours	1	700 €
Total		3 341 €

L'école publique n'ayant pas de personnalité juridique et la directrice de l'école ne pouvant être désignée bénéficiaire des fonds, la commune est appelée à intervenir en qualité de « bénéficiaire » de la subvention.

La subvention sera versée sur le compte de la collectivité, et la mairie prendra en charge les dépenses prévues ci-dessus. Le participant réalisera l'avance de frais, et la commune les lui remboursera au vu des justificatifs de dépenses.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les termes de la présente délibération,

➤ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'encaissement et au reversement de la subvention de l'Agence Erasmus + France et notamment la convention de subvention « pour un projet de mobilité de l'enseignement scolaire au titre du programme Erasmus + » annexée à la présente délibération,

➤ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de la commune, en section de fonctionnement, en dépenses à l'article 213/7489 « Reversement et restitution sur autres attributions et en recettes participations » et en recettes à l'article 213/7488 « Autres attributions et participations ».

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Je propose qu'on passe au vote : Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Adopté à l'unanimité. Merci.

**MARCHE DE TRAVAUX – EXTENSION DU GYMNASSE DE KROAS SALIOU – LOT
N° 12 « ELECTRICITE CFA CFO » - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération en date du 14 Avril 2014 autorisant le M. le Maire à signer le marché pour l'extension du gymnase de Kroas Saliou et notamment son lot n°12 « Electricité CFA CFO » avec la SARL Le Bohec, sise ZI du Vern à Landivisiau,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 16 septembre 2016,

M. Robert THOMAS, adjoint aux travaux, rappelle que, dans le cadre de l'extension du gymnase de Kroas Saliou, le lot relatif à l'électricité a été confié à l'entreprise Le Bohec, pour un montant de 107 637,32 € HT.

Il expose que, désormais, dans le cadre des opérations de construction du bâtiment, de nouvelles modifications du cahier des charges originel sont rendues nécessaires. Le présent avenant a donc pour but d'intégrer ces modifications mineures qui permettront un fonctionnement optimal dans le nouveau bâtiment. L'avenant consiste à rajouter les prestations suivantes :

- La mise en place d'un éclairage extérieur (en applique), conforme aux règles d'accessibilité PMR,
- La mise en place d'un éclairage additionnel de 700 lux pour la salle n°3 devant accueillir les compétitions de tennis de table,
- Le déplacement de l'alimentation générale en limite de bâtiment (à la demande d'ENEDIS),
- Le déplacement des commandes d'éclairage en situation transitoire de travaux.

Le coût de ces travaux et fournitures complémentaires ont été estimés à 11 659,26 € HT soit 13 991,112 € TTC.

Le montant de cet avenant n° 1 représente une augmentation de 10,83 % par rapport au marché d'origine. Il porte le montant total du marché à 119 296,58 € HT soit 143 155,896 € TTC, hors révision de prix.

Lecture faite de l'avenant proposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les termes de l'avenant n°1 pour le lot n°12 «Electricité CFA CFO»,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute pièce s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits sont inscrits à l'Autorisation de Programme N° 2 «Extension du gymnase de Kroas Saliou » et inscrits en crédits de paiement pour l'année 2018 sur le budget principal de la commune, à la section d'investissement, chapitre 23 « Immobilisations corporelles en cours », article 411/2313 « Constructions ».

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

Mme Françoise GUENEUGUES : Juste une petite réflexion. C'est juste regrettable que certaines choses n'aient pas été prises en compte dès le départ, à savoir les règles d'accessibilité, les emplacements, ...

M. Robert THOMAS : Il se trouve que les places de stationnement PMR n'avaient pas été bien définies dans le projet original. Ces stationnements ont été déplacés et donc l'éclairage est à reprendre sur le trajet places PMR/entrée du gymnase.

M. le Maire : Après ces explications, je vous propose que nous passions au vote : Qui s'abstient ? 8 abstentions soit le groupe « Plouzané demain ». Qui vote contre ? Qui vote pour ? 25 voix pour. Adopté à la majorité. Merci.

MARCHE D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du 14 avril 2014 autorisant le M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise ENGIE Cofely Agence Bretagne 4, rue Claude Chappe – ZA Le Vallon Noyal Chatillon sur Seiche – CS 59 113 35091 RENNES CEDEX 9,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 17 juin 2017,

M. Robert THOMAS, adjoint aux travaux, rappelle que, dans le cadre de l'entretien des chaudières et ventilation des bâtiments communaux, le marché a été confié à l'entreprise COFELY pour une durée de 5 ans, pour un montant de 37 250,00 € HT.

Il expose que, désormais, suite à la réception du nouvel hôtel de ville, il convient d'intégrer les modifications générées par la spécificité de ces nouveaux équipements. Le présent avenant a donc pour but d'intégrer ces modifications en plus value des équipements de l'ancien Hôtel de ville. L'avenant consiste donc à répercuter les coûts suivants :

- L'entretien de la chaudière à bois pellet de 56 KW,
- L'entretien de deux centrales de traitement d'air double flux.

Le coût de cette plus value par rapport à l'ancien Hôtel de ville a été estimé à 1 932 ,00 € HT par an soit 5 796 € HT pour les trois dernières années.

Le montant de cet avenant n°1, représente une augmentation de 15,56 % par rapport au marché d'origine. Il porte le montant total du marché à 43 046 € HT soit 51 655.20 € TTC, hors révision de prix.

Lecture faite de l'avenant proposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

➤ **ACCEPTE** les termes de l'avenant n°1 du contrat d'entretien des chaudières, ventilation et climatisation,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute pièce s'y rapportant,

➤ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018 du budget principal de la commune, à la section de fonctionnement, au chapitre 011 « charges à caractère général », article 020/611 « Contrats de prestations de services ».

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Je propose que nous passions au vote : Qui s'abstient ? 8 abstentions soit le groupe « Plouzané demain ». Qui vote contre ? Qui vote pour ? 25 voix pour. Adopté à la majorité. Merci.

ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN PLAGE DU MINOU

Dans le milieu des années 80, la Commune de Plouzané a créé un parking au dessus de la plage du Minou sur des parcelles appartenant aux Consorts DU BUIT.

A l'époque, les Consorts DU BUIT avaient donné leur accord verbal et un parking a été aménagé sur les parcelles cadastrées section **AE 82** et **83** d'une contenance respective de **710m²** et **42 m²**.

Cet accord n'a jamais fait l'objet d'un acte notarié et les Consorts DU BUIT sont restés titrés pour ces deux parcelles.

La Commune de Plouzané souhaite régulariser cette situation.

La transaction pourrait être conclue pour un montant de **1 632 €** (soit 2,17 €/m²) auxquels viendront s'ajouter les frais de notaire.

Un accord de principe a été trouvé avec les Consorts DU BUIT (SCI ar Beuz).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** l'acquisition par la Commune de Plouzané de ces deux parcelles ci-dessus désignées pour un montant de 1 632 €,

➤ **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour signer l'acte authentique à intervenir qui sera établi par l'Office Notarial de Saint-Renan (Me Claire DONOU), avec la participation de Me Gildas MOCAER, notaire à Plouzané,

➤ **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de la Commune de Plouzané,

➤ **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2018 du budget principal – section d'investissement, chapitre 21 « Immobilisations corporelles », article 2111 « Terrains nus ».

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. André LASQUELLEC : La délibération, dont nous parlons en ce moment, régularise une situation qui date de plusieurs années et c'est bien de la formaliser aujourd'hui. Ainsi, il sera plus facile pour la commune et la communauté de gérer cet espace utilisé habituellement par les surfeurs, les promeneurs pour garer leur véhicule et pour accéder à la plage ou au sentier

côtier. Si jusqu'à maintenant, l'usage de cet emplacement n'était pas particulièrement structuré, parce qu'il n'y avait aucune marque sur le parking en question, une nouvelle organisation va bientôt être mise en place afin d'améliorer la situation. Cela nous a été rapidement présenté en commission « Urbanisme ». A cette occasion, nous avons pu voir les plans et sans avoir réellement eu l'occasion de s'y pencher précédemment, c'est pourquoi, aujourd'hui, vous serait-il possible d'apporter quelques informations sur ce sujet, à l'ensemble du conseil municipal, en nous éclairant davantage, par exemple sur : quelle est la position des riverains sur ce nouvel aménagement ? Quelle est la position des associations et notamment les surfeurs et les écoles de surf ? Est-ce que le nombre de places de parking disponibles après l'aménagement sera plutôt plus important ou moins important que jusqu'à ce jour ? De quelle manière le schéma de circulation améliorera la sécurité des piétons ? Dernier point : je pense avoir vu qu'il existait un point de traitement des eaux usées en partie basse du secteur, comment ce sujet sera-t-il traité dans le cadre du nouveau projet ? Merci pour vos réponses, s'il vous plaît.

M. le Maire : Nous avons remarqué ici qu'il y avait des personnes qui sont arrivées dans la salle et qu'on connaît un petit peu puisque ce sont des sportifs de grand niveau. Je ne suis pas surpris de vos questions, M. LASQUELLEC. Je vous rappelle qu'il y a eu une réunion avec les riverains, durant laquelle un plan de base a été présenté, élaboré par Brest métropole, en essayant d'améliorer la situation de ce secteur de Plouzané, qui est celui du bas du Minou. Il a été précisé à ce moment-là d'ailleurs que nous avons déjà défriché une autre partie, dans le haut du Minou, pour voir l'état du terrain et voir ce qu'on pourrait éventuellement y faire. Tout le monde a été invité à y participer, il y a quelques absents, c'est normal, les surfeurs étaient représentés. On ne diminue pas le nombre de places, on restera au même niveau de nombre de places et avec l'éventualité d'un parking dans le haut mais c'est un peu plus compliqué pour la simple raison qu'on sera soumis probablement à une enquête environnementale sur un sujet aussi nature que celui-là. Sur l'assainissement, il n'est pas touché, il ne faut pas qu'il soit touché, ce tertre fait partie de tout le secteur et sans lui, il n'y a pas d'assainissement qui fonctionne sur le secteur. Donc, on le laisse. Je vais laisser la parole à Robert THOMAS qui va vous donner plus de précisions.

M. Robert THOMAS : Tout d'abord, le projet présenté propose quand même 19 places supplémentaires de stationnement. Il est vrai aussi que nous avons eu une intervention, depuis notre réunion, du restaurateur et là aussi, je pense qu'on modifiera les plans pour que sa terrasse soit dégagée. Nous avons demandé à Brest métropole de réétudier le plan. Je pense que c'est quand même une amélioration pour le secteur, question de cheminement piéton et question aussi de sécurité. Ce qu'on nous demande, transformer la zone de retournement du bas en parking, pour nous, au niveau sécurité, cela représenterait un danger. Il faut toujours une place pour accueillir les véhicules de sécurité. Et, on sait aussi que, si on transforme cette aire de retournement en stationnement, on aura les camping-cars qui se mettront à cet endroit, de préférence. Donc, voilà où on en est. Nous avons demandé une modification des plans au niveau du restaurant et maintenant pour ce qui est de l'accueil en stationnement en haut, sur la route du phare, on va sans doute proposer un stationnement sommaire, dans un premier temps de 49 places.

M. le Maire : Vous répondre jusqu'au bout, puisque nous avons ici des acteurs du secteur, oui, j'ai bien reçu un courrier des acteurs du secteur sur le sujet des stationnements. Ils ne peuvent pas prendre la parole, je suis désolé, on ne peut pas interrompre le conseil municipal, mais nous sommes attentifs au dossier. Le parking du haut, si on peut le faire décoincer le plus rapidement possible, on le fera, je peux vous l'assurer. La seule question, c'est que nous

avons des normes qui évoluent et qu'il faut respecter, il faut faire des études environnementales même sur des sujets qui ont été traités. Le surf fait partie de notre culture plouzanéenne et on y tient.

M. Jacky LE BRIS : Je voudrais intervenir par rapport à l'intervention d'André LASQUELLEC. Tout à l'heure, Yves DU BUIT parlait de présentation en 3 minutes, là on parle de présentation rapide. Je ne voudrais pas que l'opposition fasse croire que les commissions sont bâclées et se passent en cinq minutes. Les commissions durent relativement longtemps, les sujets sont présentés, notamment ce qui concerne le parking du Minou a été présenté par Robert à l'écran. On en a discuté, on a laissé le temps à chacun de le regarder, donc je ne voudrais pas qu'on laisse croire que les commissions sont bâclées et qu'il n'y a pas de commission dans la commune de Plouzané. Je voudrais que cela soit bien précisé.

M. Robert THOMAS : J'ajouterai qu'il y a aussi un compte-rendu de fait.

M. le Maire : Y a-t-il des demandes de paroles ?

M. Yves DU BUIT : Je préciserai, au crédit de la commission « Urbanisme-Travaux », que c'est la seule qui fasse un compte-rendu de ses travaux.

M. le Maire : Je vous propose que nous passions au vote : Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Adopté à l'unanimité, M. Yves DU BUIT ne prenant pas part au vote. Merci.

LOGEMENT LOCATIF PUBLIC – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION ENTRE BREST METROPOLE ET PLOUZANE RELATIVE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS ET A LEUR FINANCEMENT
--

La loi du 27 Janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté prévoit de recentrer l'application du dispositif SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) sur les territoires à enjeux dans lesquels la demande en logements sociaux publics est la plus importante. C'est dans ce cadre que le dispositif d'exemption applicable en territoire SRU a été remodelé. Cette exemption peut porter sur des communes appartenant à des agglomérations dans lesquelles la tension sur la demande en logement social est modérée ou, sur des communes n'appartenant pas à des zones agglomérées et insuffisamment reliées aux bassins d'activités et d'emplois par les transports en commun.

Au regard de l'ensemble des critères issus de la loi, les 7 communes (hors Brest) de la métropole initialement assujetties aux obligations de la loi étaient susceptibles d'être exemptées. La demande en a donc été faite à l'Etat par le Président de la métropole, conformément à la loi, et en accord avec l'ensemble des communes concernées.

Les communes et la métropole souhaitent en effet, aujourd'hui, saisir cette opportunité offerte par la loi de conforter leur implication dans la réponse apportée aux besoins de logements sociaux publics par une approche de type conventionnelle, mieux adaptée aux réalités du territoire et de la production opérationnelle, tout en restant dans l'esprit de la loi SRU.

Suite aux avis favorables du Préfet du Département du Finistère, du Préfet de la Région Bretagne et de la commission nationale ad hoc, le décret n° 2017-1810 du 28 décembre 2017 a entériné l'exemption des obligations SRU pour les 7 communes de la métropole brestoise initialement assujetties.

Le projet de convention joint à la présente délibération a pour objet de définir les objectifs de production de logements sociaux publics de chaque commune de la métropole initialement assujettie à la loi SRU, leur contribution financière à la réalisation de ces objectifs et le mode de suivi de ces engagements. La présente convention 2018-2020 a été approuvée lors du Conseil Métropolitain du 26 janvier 2018.

Le montant de la contribution de la ville de Plouzané est de 12 500 € contre 16 533 € précédemment.

Le Conseil Municipal, après avis des commissions compétentes :

- **APPROUVE** la convention 2018-2020 entre Brest métropole et les communes de la métropole relative à la production de logements sociaux publics et à leur financements,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe et de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2018 du budget principal de la commune, en section d'investissement, chapitre 204 « Subventions d'équipement versées », article 2041512 « GFP de rattachement – constructions ».

M. le Maire : J'espère, M. DU BUIT, que vous avez un petit commentaire à faire, ce coup-ci.

M. Yves DU BUIT : J'ai un commentaire à faire et un commentaire positif. Nous nous sommes suffisamment battus au cours des dernières années contre un mécanisme qui était obscur et absolument pas transparent, pour nous féliciter que soit mis en place un dispositif transparent avec des objectifs qui sont quantifiés, qui sont partagés par toutes les communes de la métropole. Je vous avais dit, lors du dernier conseil, que si un tel dispositif voyait le jour, on l'approuverait. Et bien, nous allons l'approuver volontiers, ce soir.

M. le Maire : Voyez, M. DU BUIT, anticiper, c'est bien quand même. Les seules communes qui ont anticipé sur ce sujet-là, ce sont Le Relecq Kerhuon et Plouzané. Il a fallu que nous mettions la main à la poche pour montrer que la construction de logements sociaux sur notre commune était nécessaire. Je suis très content que le législateur ait proposé quelque chose d'intelligent et qui fonctionne. Cette fois-ci, tout le monde est sur le même pied d'égalité, ce qui nous permet de dire qu'avec les 16,31 % de logements sociaux sur notre commune, et bien regardez, l'anticipation que nous avons faite, elle est là et bien là. Je suis très heureux que les autres maires aient pris cette décision, ils ne pouvaient pas faire autrement. Félicitons Plouzané et Le Relecq Kerhuon pour leur volontariat.

M. Damien DESCHAMPS : Juste un commentaire pour relayer votre intervention à celle du budget tout à l'heure. Vous nous reprochiez de faire des jeux d'équilibriste vis-à-vis de certains projets, je constate qu'en termes de jeux d'équilibriste, en circonvolution et en louvoiement, vous vous y connaissez pas mal, non plus.

M. Yves DU BUIT : Alors, là, je ne comprends pas.

M. Jacky LE BRIS : Je me félicite également qu'on soit tous d'accord avec cette délibération, manifestement. Par contre, je viens d'apprendre que les années passées, vous votiez contre parce que cela manquait de transparence. Or, quand je reprends les comptes-rendus des années passées, vous étiez contre parce que la compétence du logement appartient seulement à Brest métropole, qu'elle est financée par Brest métropole, qu'elle n'appartient plus à la commune, qu'en l'occurrence, la commune n'a pas lieu de la financer. C'était vos termes. On est toujours dans la même configuration, on est toujours normalement exonéré parce que nous sommes au-dessus des 15 % mais on paye. Les années précédentes, vous étiez contre, on est exactement dans la même situation sauf que, et je m'en félicite, tous les maires ont trouvé un point d'accord pour qu'une convention soit mise en place et que cela soit matérialisé. Que ce soit transparent, on s'en félicite d'autant plus parce, qu'effectivement, c'est ce que nous demandions depuis plusieurs années à Brest métropole. Nous faisons une participation volontaire en demandant à ce qu'un accord soit trouvé, transparent pour tout le monde. On peut effectivement se féliciter que ce soit mis en place.

M. Yves DU BUIT : Mes arguments, sur le fait de voter contre les années passées, relevaient, d'une part, en effet, le fait de dire qu'un fonds de concours ne peut être versé au titre d'une compétence qui ne nous appartient pas que s'il y a un lien direct avec l'intérêt communal. Le lien direct avec l'intérêt communal dans la délibération et dans les conventions telles qu'elles existaient dans les années passées n'était absolument pas évident puisqu'il n'y avait aucune traçabilité et cela s'appliquait à deux communes sur 7. Dans la version actuelle de la convention, il y a un lien direct avec l'intérêt communal puisqu'il y a des objectifs commune par commune et je n'ai vraiment aucune difficulté, je ne me sens pas du tout contorsionniste, pour voter cette délibération. Je pense, en effet, qu'elle permet d'avancer sur un terrain indispensable. Mais, jusqu'à présent, ce qui se faisait les années passées, était une situation pour le coup opaque et injuste. Je suis constant dans ma position sur le sujet.

M. le Maire : Je comprends que vous soyez constant, si vous n'êtes pas contorsionniste, je ne sais pas comment on peut appeler cela. Je vous souhaite un bon kiné. Je propose que nous passions au vote : Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Adopté à l'unanimité.

M. le Maire présente le compte-rendu des décisions.

M. le Maire fait part de plusieurs dates :

- un forum « Climat déclic » se tiendra le samedi 24 février, de 9h30 à 12h30 à Trémaudic ;
- une cérémonie de citoyenneté aura lieu le samedi 24 mars à 11 h en mairie.

M. Francis GROSJEAN informe le conseil municipal que mardi 13 février, après-midi, aura lieu sur la partie ouest de l'agglomération, une visite de l'espace public, qui est organisée dans le cadre de la politique de proximité de Brest métropole.

M. Yves DU BUIT remercie M. GROSJEAN de cette information qu'il n'avait pas les années précédentes et se réjouit d'être invité à cette troménie.

La séance est levée à 22h15.